

## **VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES**

**Séance  
extraordinaire  
du 17 août 2016**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mercredi 17 août à 19h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

**CONSIDÉRANT QUE** certains points de discussion nécessitent que le Conseil municipal se prononce par résolution officielle;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal sont présents et en faveur de tenir une assemblée extraordinaire, le maire Jacques Lessard fait l'ouverture de l'assemblée extraordinaire, il est 19 h.

1. Ouverture de la séance.
2. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 701, rue Lavoie.
3. Autorisation de paiement aux Entreprises Jean-Guy Landry inc. – travaux motel industriel.
4. Octroi du contrat à Constructions Olisa inc. - projet de réaménagement de la marina de Disraeli.
5. Mandat à CIMA+ pour la préparation et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement – projet du prolongement des services (aqueduc et égout) sur la rue Boutin.
6. Engagement de la Ville de Disraeli à la préparation d'un plan de débordement dans le cadre du prolongement des services (aqueduc et égout) sur la rue Boutin.
7. Autorisation de paiement à Sécurigarde inc. pour les travaux d'installation de glissières de sécurité.
8. Entente avec le propriétaire du 321, avenue Champlain pour l'installation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite.
9. Avis de motion règlement numéro 628 – règlement abrogeant le règlement numéro 559 « Programme d'accès à la propriété et à la rénovation »
10. Fermeture de la séance extraordinaire.

*Patrice Bissonnette,  
Dir.-gén. / Sec.-trés.*

### **1. Ouverture de la séance**

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 19h.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

**08-2016-247**

QUE l'ordre du jour, soit adopté, avec l'ajout de trois (3) points supplémentaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

3. **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 701, rue Lavoie.**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure pour le bâtiment sis au 701, rue Lavoie;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à autoriser l’empiètement de la galerie de la façade au lac Aylmer de 2.25 mètres dans la bande protection riveraine;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire aimerait reconstruire une galerie d’une largeur minimale de 1.53 mètre comme celle existante avant l’émission du permis numéro 2014-06-0099;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans d’arpenteur démontrent que le bâtiment principal empiète dans la bande de protection riveraine également;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation permettrait de construire la galerie de chaque côté de sa véranda et d’avoir accès par ladite galerie d’une largeur maximale de 1.53 mètre pour la largeur du bâtiment soit 9.84 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** l’empiètement sera d’au plus 2.25 mètres en incluant la galerie et l’empiètement du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d’urbanisme recommande au Conseil d’autoriser la demande de dérogation;

08-2016-248

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 701, rue Lavoie.

**ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.**

4. **Autorisation de paiement aux Entreprises Jean-Guy Landry inc. – travaux motel industriel.**

08-2016-249

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE le Conseil autorise le paiement aux Entreprises Jean-Guy Landry inc. au montant de 25 300 \$ pour les travaux d’aménagement des locaux pour l’entreprise Sumacom.

**ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.**

5. **Octroi du contrat à Construction Olisa inc. - projet de réaménagement de la marina de Disraeli.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a demandé des prix pour la réalisation des travaux de réaménagement de sa marina.

**CONSIDÉRANT QUE** six (6) soumissionnaires ont déposé leur offre de prix pour ces travaux à savoir :

Constructions Olisa inc.	2 522 635.80 \$
Construction R. Bélanger	2 572 613.00 \$
Groupe Excel SM inc.	2 632 000.00 \$
Constructions de l’Amiante inc.	2 867 620.96 \$
Constructions Pépin et Fortin inc.	2 846 000.00 \$
Construction Binet inc.	2 547 846.00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse, la firme Lemay Côté Architecte inc., recommande le plus bas soumissionnaire;

08-2016-250

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat à Constructions Olisa inc. au montant de 2 522 635.80 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation des travaux de réaménagement de la marina municipale.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

6. **Mandat à CIMA+ pour la préparation et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement – projet du prolongement des services (aqueduc et égout) sur la rue Boutin.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli désire prolonger les services d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue Boutin ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention d'un certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC est nécessaire pour permettre la réalisation des travaux ;

08-2016-251

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli mandate la firme d'ingénieur-conseil CIMA+ pour présenter la demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement relatif aux travaux de prolongement des services (aqueduc et égout) sur la rue Boutin.

QUE le Conseil autorise CIMA+ à soumettre le présent dossier pour approbation au MDDELCC.

QUE CIMA+ rédige et transmette au nom de la Ville de Disraeli une attestation signée par un ingénieur au MDDELCC quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ceux-ci seront achevés et cela dans un délai de 60 jours suivants la date de fin des travaux.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

7. **Engagement de la Ville de Disraeli à la préparation d'un plan de débordement dans le cadre du prolongement des services (aqueduc et égout) sur la rue Boutin.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a mandaté la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour le projet de prolongement des services (aqueduc et égout) sur la rue Boutin ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du mandat pour le prolongement des services sur la rue Boutin, la firme CIMA+ doit effectuer les démarches pour l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC ;

08-2016-252

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli s'engage :

- À faire parvenir au MDDELCC, dans un délai de trois (3) ans, un plan de gestion des débordements signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observées sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire.
- À assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans un plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le MDDELCC dans un délai maximum de cinq (5) ans.
- À tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirer à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visé par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au développement.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

8. **Autorisation de paiement à Sécurigarde inc. pour les travaux d'installation de glissières de sécurité.**

08-2016-253

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Sauvegarde inc. au montant de 9 728.19 \$ taxes incluses pour l'amélioration des glissières de sécurité sur la rue St-Joseph et la rue Beaudoin.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9. **Entente avec le propriétaire du 321, avenue Champlain pour l'installation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite.**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 321, avenue Champlain a fait une demande pour pouvoir installer un élévateur pour personne à mobilité réduite à sa propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élévateur sera situé du côté sud-est de la propriété et annexé au balcon existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété bénéficie d'une servitude quant au muret et à l'empiètement du balcon dans leur situation actuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'un élévateur n'occasionne pas d'empiètement supplémentaire autre que celle déjà existante pour le balcon ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait important de convenir de toutes les modalités et les exigences à respecter dans la demande du propriétaire par une entente entre les deux (2) parties ;

08-2016-254

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la signature de l'entente intervenue avec le propriétaire du 321, avenue Champlain pour la construction d'un élévateur pour personne à mobilité réduite.

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli ladite entente.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**10. Avis de motion règlement numéro 628 – règlement abrogeant le règlement numéro 559 « Programme d'accès à la propriété et à la rénovation »**

08-2016-255

M. Rock Rousseau, conseiller municipal de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement abrogeant le règlement numéro 559 « Programme d'accès à la propriété et à la rénovation.

**11. Dépôt des travaux de la TECQ 2014-2018 pour la Ville de Disraeli.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a terminé l'inventaire des travaux à réaliser dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de présenter au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour obtenir leur approbation;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux constituent entre autres à :

Travaux de priorité 1 :

Renouvellement des stations de pompage :	
→ Station de pp-5 (rue St-Jean)	38 032 \$
→ Station de pp-4 (avenue Champlain Nord)	124 632 \$
→ Station de pp-3 (rue St-Joseph Ouest)	361 108 \$
→ Station de pp-2 (rue Guertin Sud)	108 400 \$

Total travaux priorité 1 : 

---

632 172 \$

Travaux de priorité 3 :

Renouvellement des conduites :	
→ Rue St-François	402 832 \$
→ Rue Guertin Sud	163 750 \$
→ Rue Guertin Nord	206 497 \$

Total travaux priorité 3 : 

---

773 079 \$

Grand total des projets : 1 405 251 \$

08-2016-256

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le Conseil demande au directeur général de soumettre les travaux de priorité 1 et de priorité 3 au MAMOT dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 pour approbation.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**12. Mandat à Morency Sociétés d'avocats pour la préparation d'une correspondance au MAMOT dans le cadre de la rue Champoux.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont signé un protocole d'entente le 13 avril 2010 relatif à l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'infrastructure sur la rue Champoux;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a informé la Ville de Disraeli que les montants admissibles seraient revus à la baisse étant donné que selon eux, les règles d'octroi des contrats n'auraient pas été respectées à l'époque par la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification auprès de ses procureurs, la Ville conteste certaines des conclusions auxquelles le ministère en est arrivé à l'époque;

08-2016-257

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli mandate Morency Société d'avocats afin de faire parvenir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demandant de revoir les conclusions qui apparaissent aux correspondances du 30 avril 2012 et du 3 juillet 2012 en ce qui a trait à certaines irrégularités qui auraient été occasionnées dans le cadre de l'octroi des contrats des services professionnels, dans le cadre du projet de la rue Champoux.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**13. Mandat à Morency Sociétés d'avocats pour la préparation d'une correspondance à la Firme Roche Ltée (Norda Stelo) dans le cadre des différents contrats de services.**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a mis en place un « Programme de remboursement volontaire » afin de permettre à toutes entreprises de rembourser certaines sommes injustement payées par un organisme public pour tout contrat conclu après le 1<sup>er</sup> octobre 1996;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a octroyé plusieurs contrats à la firme Roche Ltée - groupe-conseil depuis cette date;

**CONSIDÉRANT QUE** Roche Ltée – groupe-conseil a décidé de formuler une proposition à certains organismes publics dans le cadre de ce programme de remboursement volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli ne figure pas sur cette liste et qu'elle estime sur la base des vérifications qu'elle a effectuées au cours des derniers mois en collaboration avec ses procureurs qu'elle devrait y figurer;

08-2016-258

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. PORIER**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli mandate Morency Société d'avocats afin de transmettre une correspondance à Roche Ltée – groupe-conseil afin de requérir de leur part que la Ville de Disraeli soit ajoutée à la liste des organismes publics, à qui elle entend formuler une proposition.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**14. Fermeture de la séance extraordinaire.**

08-2016-259

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 19h25.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*M. Jacques Lessard, maire*

---

*M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. /Sec.-trés.*